



# MAIRIE DE GALLUIS

Galluis, le 12 octobre 2022

Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

A l'attention de M. PLANCHENAULT

1 Pl. aux Herbes,

78640 Neauphle-le-Château

LRAR n° 1A 194 485 3526 5

**OBJET : Enquête publique n° E22000086 / 78 – Projet de « Modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Galluis ».**

Nos réf. Arrêté municipal 2022-43 du 23 septembre 2022

Monsieur le Président,

Nous vous avons transmis pour avis, le projet de « Modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Galluis » en date du 27 juillet 2022.

La Direction Départementale des Territoires et le Conseil Départemental des Yvelines nous ont fait part de leurs avis sur notre projet, en particulier sur les utilisations et occupations des sols dans les zones UI et AUi. Ils nous demandent de nous rapprocher de la CCCY, afin de s'assurer que l'évolution règlementaire de ces zones, s'appuie sur une stratégie d'ensemble territoriale et/ou communautaire partagée et cohérente en matière d'activités. Nous joignons leurs avis en annexe à ce courrier.

L'enquête publique doit démarrer incessamment sous peu. Nous vous serons reconnaissants de recevoir votre avis dans les meilleurs délais.

Le service urbanisme de la commune et moi-même, restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information nécessaire sur nos motivations, en ce qui concerne les évolutions règlementaires dans les zones UI et AUi.

Le Maire

Annie GONTHIER

Pièces jointes :

1. Avis de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines
2. Avis du Conseil Départemental des Yvelines